Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Janvier 1888 No. 12.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

AUX ENFANTS RICHES.

Quand vous dormez dans vos berceaux,
Sous vos blancs rideaux de dentelles,
Blottis comme des tourterelles
Sur le duvet des nids nouveaux.

O chers petits, pensez aux êtres
Qui veillent dans un froid réduit,
Et dont la lampe active luit
Aux carreaux des hautes fenêtres.

Ces lumières sont dans les airs,
On les prendrait pour des étoiles ;
Les stores font avec leurs toiles
Des nuages à ce points clairs.

Si vos mains de jouets trop pleines,
Pouvaient les écarter, la nuit,
Vous verriez tout ce qu'un réduit
Cache de travaux et de peines.

Vous verriez auprès du grabat
Où git souvent l'enfant ou l'homme,
S'épuiser la femme économe
Qui vit, hélas ! comme on combat.

Ses hôtes que le destin pousse
Vers elle sont le froid, la faim ;
Quand elle peut payer son pain,
Alors seulement l'heure est douce.

Jamais, dans un élan joyeux,
Sa main lasse ne s'est tendue ;
Dans sa mansarde elle est perdue,
Trop près de terre et loin des cieux.

GEORGES BOUTELLEAU.

PENSÉES.

Le temps efface bien des peines qu'on croyait éternelles.

La tendresse d'une mère est un bien qu'il est difficile de perdre, même quand on cesse de la mériter.

Quand les torts sont des deux côtés, les querelles durent longtemps.

On connaît les bonnes sources dans la sécheresse et les bons amis dans l'adversité.

Agir pendant la colère, c'est s'embarquer pendant l'orage.

Les occasions ne rendent pas un homme fragile, mais elles le font connaître tel qu'il est.

Employer son argent à faire le bien c'est le placer à haut intérêt.

N'entretenez pas de votre bonheur un homme malheureux.

Des auteurs en vogue on ne voit que les qualités ; des autres, on ne voit que les défauts.

Priver quelqu'un de la jouissance de la maison paternelle, c'est lui prendre sa patrie.

LE PLUS GRAND DES AMOURS.

Elle a dix ans. Des cheveux bruns tombent en lourde masse sur ses épaules ; quelques-uns voltigent sur son front enfantin, dont ils laissent voir les contours harmonieux.

Sur la joue fraîche et rose, une petite fossette s'aperçoit à chaque instant, car un rien fait rire l'enfant.

Elle est habillée d'une robe de velours bleu foncé que dépasse une fine broderie, ses bas de soie sont grenat, sur de petits souliers en peau de daim s'épanouit un nœud rouge.

Assise près du foyer sur un tabouret, aux pieds de sa mère, elle joue avec le chat blanc qui fait patte de velours ; tout à coup, levant ses yeux noirs pleins d'une tendre gaieté, elle dit :

—Ma mère, vois-tu, quand je serai grande...

—Que feras-tu ?

—Je t'aimerai encore plus, puis...

—Puis ?

—Je serai toujours ta fille chérie...

—Certainement.

—Je sais très bien ce que je veux dire, moi...

—Et tu veux dire ?

—Que je n'aimerai jamais que toi, et mon papa...jamais, jamais !...

***

Elle a vingt ans. Il est minuit, tous les bruits sont éteints. Sur la haute cheminée, deux candélabres d'argent sont allumés. D'anciennes tapisseries d'Orient couvrent les portes, leurs plis s'étendent encore sur le tapis moëlleux.

Des roses blanches dans une coupe de lapis envoient un parfum pénétrant. Sur une table de cristal incrusté d'argent, sont amoncelés les présents offerts à la jeune mariée.

Elle, assise sur un canapé de satin vert, enveloppé d'un peignoir de laine blanche à flocons de soie, appuie sa belle tête rêveuse au coussin.

Ses cheveux sont relevés en un gros nœud tordu, son visage est légèrement pâle ; le regard de la jeune femme est tendre et inquiet tout ensemble.

Une portière s'est soulevée.

—C'est lui !

Lui, ébloui de son bonheur, cloué par son ivresse même à ce coin qu'il n'ose franchir.

Mais il a rencontré un regard, le regard de ses beaux yeux noyés dans l'ombre de leurs cils et le voici près d'elle, la serrant sur son cœur.

—Bonheur ineffable, pensait-elle, rien audessus de toi !

***

Deux ans plus tard. Le soleil est déjà haut, mais dans la serre que recouvre d'élégantes toiles, il fait frais.

Au milieu des mousses et des fleurs, entre deux palmiers, est suspendu un tout petit hamac indien brodé de plumes d'oiseau-mouche, un bel enfant y est couché, il dort.

Elle, debout, regarde ce trésor, son bien ; ses doigts donnent de temps à autre une légère impulsion à la corde qui suspend la petite nacelle aérienne.

Le visage rayonnant, elle attend le réveil ; ce réveil où s'ouvriront subitement les deux yeux bleus comme s'épanouit sous un rayon la pervenche au bois ; où les petits bras tendus, le sourire à la bouche, l'enfant, en la voyant, dira : maman !

Et elle murmure :

—Tu es ma vie, enfant adorée ! l'amour que tu m'as fait connaître a pris ma vie tout entier, il n'en est pas de plus fort !

***

On est au matin. Tout est sombre pourtant, la neige couvre le sol ; au loin déjà retentit le tambour, le clairon sonne.

Elle va et vient dans la pièce. Sa robe est de serge noire, sur sa poitrine est attaché un petit carré de drap blanc où brille la croix rouge de Genève.

Ses cheveux bruns sont légèrement argentés, vers les tempes ; elle est encore belle, plus belle que jamais peut-être sous l'impression poignante et noble qui envahit ses traits.

Elle achève un sac de soldat, elle le soulève :

—Qu'il est lourd !

Un pas rapide se fait entendre. Un jeune homme se précipite dans ses bras.

Ses cheveux châtains sont rejetés en arrière et découvrent son front d'ivoire : ses yeux doux et fiers brillent de tendresse et de courage ; il a vingt ans. Elle l'adore, elle est encore tout pour lui.

Le clairon sonne de nouveau. Le jeune homme met le sac sur ses épaules larges et gracieuses.

Il s'approche encore d'elle, dont le regard ardent et tendre l'enveloppe tout entier :

—Mère ! mère adorée.

Il prend le fusil. Encore le clairon.

—Va mon fils, fais ton devoir.

Leurs âmes se noient dans un dernier regard.

Il est parti.

Le plus grand des amours, c'est toi qui l'inspire à nos cœurs, toi, à qui la mère peut donner son fils, toi, Patrie !

INQUIETUDE.

Il paraissait avoir cinq ans, le petit enfant. Dans ses yeux bleus et candides ne devait jamais régner que l'expression de l'innocence. Il ne savait de la vie que l'amitié de sa mère et sa prière à Dieu.

Mais comme il avait peur, alors et comme il se serrait désespérément contre la muraille !

Le crépuscule succédait au jour, la nature prenait un cachet de mystère, une seule étoile venait de naître à l'immense voûte des cieux, un calme profond s'étendait aux alentours, et le petit enfant souffrait les angoisses aigues de l'intérêt compromis.

La situation est vraiment désolante ! Le regard effaré de l'innocent traduisait toute sa peine.

Devant lui, à deux pas, immobile l'œil fixe et insondable, un grand chien semblait convoiter la tartine que la bonté maternelle avait préparée. Comment faire pour conserver ce bien exquis et précieux ?...Ce qu'il paraissait terrible ce géant au pelage blanc, au poitrail large, aux dents pointues, et lutter avec lui eut été folie assurément.

J'étais témoin de cette scène naïve sans que l'enfant s'en fût aperçu. Je le vis s'habituer progressivement à son inquiètude et achever tranquillement son repas.

—Quel âge as-tu, mon Bébé ? demandai-je.

Cinq ans.

—Comment t'appelles-tu ?

—Jean-Marie comme papa.

—Tu as une mère ?

—Ah ! oui, bien bonne, allez !

—Vous êtes pauvres ?

—Oh ! non ! papa travaille et maman me donne du pain blanc tous les jours avec des confitures.

—Va donc lui demander un autre morceau de pain.

—Mais...Je n'ai plus faim.

Je lui désignai le chien :

—Et celui-là, dis-je, n'a-t-il pas faim ? lui ?

Pense, enfant qu'il y a souvent à côté de nous, des silencieux qui ont besoin et qui n'ose le dire ni le faire comprendre. Puisque ce brave animal ne t'a fait ni violence ni peine, donne-lui aumône et récompense. Souviens-toi qu'il est une loi du cœur que nous ne devons jamais jamais trahir, c'est de partager ce que nous avons de bien-être avec les déshérités et les indigents.

En grandissant, rappelle-toi cette petite leçon et fait qu'elle te serve près de tes frères ! Lorsqu'à ta porte se présentera un pauvre honteux, n'oublie jamais de le secourir ! Donne à ceux qui ont faim et auxquels leur mère ne peut offrir le bon pain que t'offre la tienne. Tu seras homme un jour, au milieu de la société en traversant les temps, en accomplissant les devoirs que la Providence te confiera, souviens-toi de mes paroles ! Ton cœur s'éveillera avec des ardeurs d'aimer, c'est alors que tu devras visiter les seuls, les souffrants, les pauvres. Tu auras, toi, comme tout être humain, tes heures de tristesse, de découragement, de défaillance, tu ne t'en guériras qu'en faisant le bien et la charité. Soulager une misère c'est forcer la miséricode de Dieu. Quand tu possèderas quelque bien, partage avec ton frère pour que ton frère partage avec toi si tu devenais jamais plus pauvre que lui.

Le petit Jean-Marie me regarda avec une candeur charmante, mon cathéchisme me semblait être au dessus de ses jeunes facultés. Il plongea ses yeux d'ange dans les miens et l'indéfinissable sourire des purs erra sur ses lèvres. Doucement, il s'approcha du grand chien, lui fit une longue caresse et disparut.

Bientôt, il revint avec une tartine semblable à la sienne et l'offrit généreusement au solliciteur.

Immédiatement, je mis une pièce d'argent dans la main de l'innocent.

—Pourquoi faire cela ? me demanda-t-il.

—Pour te prouver, enfant, que ce que tu donneras au pauvre d'une main, Dieu te le rendras au centuple de l'autre.

Le Bébé resta méditatif tandis que je m'éloignais charmé par son innocence et le suave empressement qu'il avait mis à m'obéir.

—Que Jean-Marie se souvinne quelquefois de moi et qu'il soit toujours vertueux !

Tel fut le suprême souhait de mon cœur ce jour là.

PROVERBES TURCS.

Qui donne aux pauvres donne à Dieu.

Qui court trop vite reste en chemin.

Tout ce que tu donnes aux pauvres, par charité, tu l'emporteras avec toi.

On prend plus de mouches avec un rayon de miel qu'avec un tonneau de vinaigre.

Vinaigre donné est plus doux que miel acheté.

Sage ennemi vaut mieux que fol ami. Bois et mange avec ton ami ; ne traite point avec lui des affaires d'intérêt.

Quiconque veut vivre en paix, doit être sourd, muet et aveugle.

L'œuf d'aujourd'hui vaut mieux que la poule de demain.

La femme fait la prospérité ou la ruine de la maison.

On peut donner sa tête, mais son secret, jamais.

Mille amis, c'est peu ; un ennemi, c'est beaucoup.

Tiens pour un éléphant ton ennemi, ne fût-il pas plus grand qu'une mouche.

Bien peu profitent de l'expérience des autres.

Demander quelque chose à l'avare, c'est vouloir creuser un puits dans la mer.

N'accepte pas facilement un présent, de crainte qu'on le redemande.

Le voleur qui ne se laisse pas surprendre passe souvent pour un honnête homme.



AVIS PUBIC.

Assemblee Legislative de Manitoba.

Avis est par le présent donné que conformément à la 50ème règle de l'Assemblée Législative, le temps limité pour recevoir des requêtes pour bills privés, expirera, jeudi, le 26ème jour de janvier prochain.

C A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.
Winnipeg, 28 décembre 1887.
jno.29.12.87.

A L'ENCLOS.

Un bœuf d'un an, rouge et blanc, le front blanc.

JAMES WHITE,
Gardien d'enclos pour la municipalité de Saint-Norbert.
Saint-Norbert, 29 décembre 1887.
3ins.29.12.87.

Le Manitoba.

Jeudi, 5 Janvier 1888.

LA POLITIQUE.

Nous n'avons pas l'habitude de nous arrêter aux rumeurs toujours nombreuses et si variées qui nous arrivent de temps à autres, mais il est des moments où ces rumeurs indiquent de quel côté la tempête doit venir. D'ailleurs, les lecteurs d'un journal ont le droit de savoir non seulement ce qui se passe, mais aussi même ce qui se dit, lorsqu'il s'agit de la chose publique, bien entendu. C'est un besoin bien naturel que celui d'avoir des nouvelles. Qui ne s'arrête pas sur le chemin pour entendre ou même demander une nouvelle? Mais il y a nouvelles et nouvelles, c'est-à-dire qu'il y a des choses dites à dessein de tromper le public, ou dans le but de favoriser certains partis, certains individus, sans égard à la vérité, ou bien dites afin de nuire à quelqu'un sans crainte du mensonge ou de la colomnie, or, ces nouvelles ne devraient jamais trouver place dans un journal. Mais, disent certains individus: en politique, tout est permis pour quiconque veut arriver au but. Cette maxime de faire justifier les moyens par la fin est tout-à-fait fausse, cependant combien ne sont-ils pas prêts à sacrifier leurs amis, l'honneur même pour arriver à un but, et ce, souvent dans l'espoir d'arriver plus vite, pendant que le droit chemin qui est toujours plus sûr, les y conduirait.

Nous oubliions que nous voulons parler de rumeurs, oui de rumeurs concernant les événements politiques passés, présents et mêmes futurs; mais qu'il soit bien entendu que ce sont des rumeurs que nous donnons; elles ne sont pas de notre fabrique puisque la plupart ont même trouvé écho dans la presse, aussi nous ne les donnons que pour ce qu'elles valent.

∴

On dit d'abord que la chambre se réunit jeudi; mais que le gouverneur donnera un congé de quelques jours aux députés avant de prononcer le discours ordinaire d'ouverture, et ce afin de permettre aux nouveaux députés dont l'election est à se faire, de prendre leurs siéges.

∴

On dit que pour raisons d'économie les votes et délibérations ne seront pas imprimés, pas mêmes les ordres du jours. Il faudra alors lire les minutes de la séance précédente à l'ouverture de chaque séance.

∴

On dit que le petit chien du Procureur-Général ne sera plus admis sur le parquet de la chambre, mais l'on ne dit pas si c'est par économie.

∴

On dit que MM. Norquay et LaRivière prendront place sur les siéges de la seconde rangée.

∴

On dit que M. Duncan McArthur, s'il est élu, sera le prochain Trésorier-Provincial.

∴

On dit que certain député français prépare un coup d'état.

∴

On dit que Sir Ernest qui, avait-on dit, ne devait plus avoir rien à démêler avec la politique, met de côté cette excellente résolution, sous prétexte que les années bissextiles ne comptent pas, même lorsque l'on a promis jusqu'à jamais.

∴

On dit que S. G. l'évêque Luc Jean Arthur est enfin décidé à montrer ses couleurs politiques. C'est, dit-on aussi, la dernière élection municipale qui lui fait prendre cette détermination.

∴

On dit que le comte Joseph a aussi un mot à dire dans nos difficultés présentes; il ne peut se consoler de n'avoir pas vendu sa propriété de Saint-Norbert.

∴

On dit que l'Orateur préférerait à son trône un siége sur les banquettes ministérielles.

∴

On dit que l'opposition a déjà un cabinet tout formé.

∴

On dit qu'en dépit de l'opinion du *Free Press*, il y aura dissolution de la chambre dans le cas où le gouvernement serait battu.

∴

On dit que M. Duncan McArthur s'est engagé à appuyer le gouvernement s'il est élu.

∴

On dit que M. Frank Ness qui s'est présenté indépendant lorsqu'il a posé sa candidature, l'est plus que jamais pour des raisons qu'il promet d'expliquer plus tard.

∴

On dit que la session sera de courte durée; mais probablement la plus orageuse qui se soit encore vue dans Manitoba.

∴

On dit que le personnel du service civil va être réduit considérablement et que les salaires des ministres et des quelques officiers qui resteront en charge seront réduits aussi, mais que cela n'aura qu'un temps.

∴

On dit que quand tous ces événements se seront réalisés on pourra se préparer à la fin du monde.

LES ELECTIONS.

Mardi dernier, avait lieu, à la maison d'école de Saint-Charles, dans la division électorale d'Assiniboia, la nomination des candidats à l'élection d'un membre pour la Législature Provinciale. MM. Frank Ness et Duncan McArthur ont tous deux été mis en nomination. La votation aura lieu mardi prochain, le 10 courant, aux lieux suivants:

Bureau No. 1, pour la paroisse d'Headingly à la maison de John Cameron;

Bureau No. 2, pour la paroisse de Saint-Charles, à la maison d'école;

Bureau No. 3, pour la paroisse de St. James, à la maison de Joseph McMullen.

Bureau No. 4, pour Saint-Boniface ouest, à la maison de Louis Blondeau.

Après l'élection les sous-officiers-rapporteurs se rendront à Saint-Charles pour le décompte des bulletins et c'est là que le résultat final sera connu.

∴

Dans Saint-François-Xavier il y a contestation. A une assemblée tenue lundi soir par les électeurs opposés à la réélection de l'hon. M. Burke, il a été décidé de proposer M. Francis, d'Headingly, comme candidat. Nous ne croyons pas que les électeurs de cette importante division électorale puisse préférer à l'hon. M. Burke, un homme qui n'a aucun titre à leur suffrage.

La nomination des candidats a lieu aujourd'hui même, à Saint-François Xavier et la votation aura lieu jeudi prochain, le 12, aux lieux suivants:

Bureau No. 1, pour la paroisse de la Baie Paul et les townships 9, 10, 11 et 12, rangs 3 et 4 ouest, à la maison de George Fiddler, Baie Saint-Paul.

Bureau No. 2, pour les townships 7 et 8, rangs 1, 2, 3 et 4 ouest, à la maison d'école de l'endroit.

Bureau No. 3, pour Saint-François-Xavier-Sud et les townships 9 et 10, rangs 1 et 2 ouest, à la maison de Alexis Dauphinais.

Bureau No. 4 pour Saint-François-Xavier-Nord et les townships 11 et 12, rangs 1 et 2 ouest, à la salle municipale de Saint-François-Xavier.

INDUSTRIE LAITIERE.

Nous avons déjà dit que l'industrie laitière avait pris un développement extraordinaire dans notre province depuis quelque temps Nous croyons qu'il est du plus grand avantage pour nous d'encourager tout mouvement tendant à encourager cette industrie.

Nous publions ci-après un rapport concernant la fromagerie de M. Dosithé Pelletier, de la Présentation, Qué. Ce rapport a paru sur le *Courrier de St. Hyacinthe*, et a été fait par M. l'abbé Beaudry vicaire de la Présentation, et ce, d'après les livres de la fromagerie. Ce Monsieur Pelletier doit venir ouvrir deux fromageries, le printemps prochain, dans la paroisse de Lorette, il ne sera donc pas sans intérêt pour tous nos cultivateurs en général et pour ceux de Lorette, en particulier, de lire ce rapport, et computer à l'avance les beaux profits qu'ils peuvent retirer en faisant affaire avec les fromageries:

"La fromagerie de MM. D. Pelletier et L. Millet de Laprésentation, a été en opération cinq mois sous l'habile direction de M. J. St. Pierre.

"On y a converti en fromage blanc de premier choix 707,043 livres de lait dont le rendement moyen a été de $0.99 8.10 du cent livres pour toute la saison. Les cinq dernières ventes ayant rendu plus d'une piastre, et le mois d'octobre $1.33½.

"La moyenne par livre de fromage a été de 9.29 de lait; mais pour le mois d'octobre 8½ de lait ont suffi par livre de fromage. Le prix moyen de ce dernier a été de 10 ct et 63/100, ce qui a versé dans le seul arrondissement de Salvail la belle somme de $8,344.49. Cette somme eût facilement atteint $15,000 avec des vaches bien hivernées, et un peu de fourrages vert pour remédier aux pâturages brûlés par la sécheresse.

"Les cultivateurs qui ont essayé le grand blé-d'inde ne manqueront pas d'en faire une plus large provision l'année prochaine. Malgré tous les inconvénients des pâturages et la rareté de l'eau, plusieurs patrons ont retiré de beaux profits, entre autres M. Ambroise Giasson $28.68 pour chacune de six vaches de son troupeau; M. Isidore Benoit $28.50; un, $256.56 pour 9 vaches; M. Jos. Phaneuf $28,15; M. Frs. Chapdelaine, junior, $27.46. MM. Frs. Giasson, Frs. Chenette et plusieurs autre ont retiré plus de vingt piastres par vache.

"Quelque beau que soit le résultat général comparé surtout à l'époque où MM. Pelletier et Millet ont acheté la fromagerie, on ne peut s'empêcher de constater qu'il y a encore de grands progrès à faire pour les patrons par un meilleur soin des troupeaux. MM. Piché qui vient d'acheter la fabrique a sa réputation faite; il saura conserver au fromage de Salvail sa juste renommée.

"M. D. Pelletier ira le printemps prochain faire bénéficier les Manitobains de ses connaissances et de son esprit d'initiative: les fromageries qu'il a construites à Lorette seront conduites d'après les derniers perfectionnements dans cette industrie."

NOUVEAU GOUVERNEUR

Malgré toutes choses dites à l'encontre, il paraît certain maintenant que Lord Stanley de Preston succédera à Lord Lansdowne comme gouverneur du Canada.

Lord Stanley de Preston, est le frère cadet de lord Derby. Né à Londres en 1841, il fit ses études au collège d'Eton, et entra dans les grenadiers de la garde en 1858. Après avoir servi sept ans dans l'armée, il se retira avec le grade de capitaine qu'il avait obtenu en 1861.

De la carrière militaire, lord Stanley passa brusquement dans la carrière politique, puisqu'en 1865 on le trouve à la chambre des communes; il représentait alors le comté de Preston. Trois ans plus tard, il se faisait élire comme représentant de Lancashire-Nord. C'est cette année-là même, alors qu'il n'avait que vingt-sept ans, qu'il fut élevé à la charge importante de lord de l'amirauté que, à la vérité, il n'occupa que quelques mois.

Lord Stanley occupa successivement le poste de secrétaire financier au département de la guerre de février 1874 à août 1877; celui de secrétaire financier au département du trésor jusqu'en 1878, et finalement, celui de secrétaire d'Etat au département de la guerre, en remplacement de M. Hardy, devenu subséquemment lord Cranbrook. Il occupe présentement dans le cabinet Salisbury, le poste de président du bureau de commerce.

Son mariage avec lady Constance, quatrième fille de lord Clarendon, date de 1864. Son élévation à la pairie sous le nom de lord Stanley de Preston, date de 1886.

Notre futur gouverneur, on le voit, a des états de service qui lui font honneur.

IMMIGRATION.

Les états suivants montrent quel a été le nombre d'immigrants qui se sont fixés dans la province pendant les années 1886 et 1887:

1886.

	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux
Janvier, Février, Mars, Avril	....	...	....	3,161
Mai	527	162	237	926
Juin	565	273	345	1,183
Juillet	526	327	393	1,156
Août	670	218	167	1,065
Septembre	482	255	187	924
Octobre	424	267	192	883
Novembre	244	146	94	484
Décembre	143	93	47	283
Totaux	3,581	1,751	1,672	10,065

1887.

	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux
Janvier	149	83	54	286
Février	360	133	66	559
Mars	814	402	306	1,522
Avril	1,686	637	442	2,765
Mai	1,068	504	518	2,090
Juin	1,041	323	324	1,688
Juillet	1,383	774	680	2,837
Août	770	296	267	1,333
Septembre	682	363	323	1,368
Octobre	687	281	252	1,220
Novembre	526	237	203	966
Décembre	234	103	71	458
Totaux, 1887	10,050	4,136	3,506	17,092
Totaux, 1886	....	....	....	10,065
Augmentation en 1887				7,027

Nouvelles Politiques.

—C'est jeudi prochain que se réunit la législature de Manitoba.

—M. le juge B. Caron a prononcé jugement lundi matin dans les contestations d'élections fédérales des comtés de Québec, Montmorency et Québec-Centre: toutes les trois ont été renvoyées, chaque partie payant ses frais, parceque l'instruction des causes n'a pas été commencée durant les six mois qui ont suivi les requêtes.

—M. Simon Jones, ex-M.P., du comté de Saint-Jean, N.B., a été nommé par le gouvernement fédéral, commissaire pour visiter l'Amérique du Sud et les Indes Occidentales afin de voir à l'établissement de relations commerciales plus suivies entre ces contrées et le Canada.

—Le juge Osler a rendu jugement dans l'élection contestée de Russell, qui a été invalidée. On dit que les brefs pour une nouvelle élection seront immédiatement émis et que les candidats seront de nouveau MM. C. H. MacIntosh et Edwards.

—La *Minerve* de jeudi dernier publie ce qui suit:—On disait hier que l'hon. M. Mercier demanderait à l'hon. M. Langelier d'abandonner son siège à la Chambre des Communes pour devenir ministre des finances à Québec au lieu de M. Shehyn. M. Langelier alors changerait simplement de siège avec le Dr Rinfret, député local de Québec Centre, en supposant que cet arrangement serait ratifié par les électeurs.

—L'*Empire*, le journal qui a remplacé le *Mail* comme organe du parti conservateur a fait son apparition la semaine dernière à Toronto. C'est une belle feuille bien imprimée avec 56 colonnes de matières à peu près dans le format du *Mail*. Dans un prospectus de plus d'une colonne il est dit: l'*Empire* a été fondé conformément au désir universellement exprimé par les conservateurs libéraux du Canada d'avoir un journal qui représente dans toute leur intégrité les principes et les vues du parti conservateur. Quant à la manière que l'*Empire* donnera son appui au gouvernement et que le parti conservateur usera de l'influence de ce journal, cela dépendra des circonstances du moment.

COUR DE COMTE.

Les termes de la Cour de Comté pour 1888 ont été fixés comme suit:

JUGE ARDAGH.

Winnipeg — Mardi, 3 janvier; mercredi, 1er février; jeudi, 1er mars; lundi, 2 avril; mardi, 1er mai; vendredi, 1er juin; à 10 heures a.m.

Selkirk—Lundi, 20 février; samedi, 21 avril; samedi, 23 juin; à 11 heures a.m.

Emerson—Lundi, 27 février; lundi, 23 avril; lundi, 25 juin; à 1.30 p.m.

Pilot Mound—Jeudi, 23 février; jeudi, 26 avril; jeudi, 28 juin; à 4.30 p.m.

Nelson—Vendredi, 24 février; vendredi, 27 avril; vendredi, 29 juin, à 2 heures p.m.

JUGE WALKER.

Brandon—3 janvier, 6 mars, 1 mai, 3 juillet, 4 septembre et 6 novembre

Minnedosa—10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 9 octobre.

Birtle—12 janvier, 12 avril, 12 juillet et 11 octobre.

Russell—14 janvier, 14 avril, 14 juillet et 13 octobre.

Deloraine—1 février, 9 mai, 8 août et 14 novembre.

Virden—8 février, 16 mai, 15 août et 21 novembre.

Choses et Autres.

—Le jour de l'an, à 3 heures du matin, la chapelle du Séminaire de Québec a été entièrement détruite par le feu. Ce temple était un des plus vieux de l'Amérique, ayant été construit en 1735. Des toiles très précieuses dues aux pinceaux des plus grands artistes sont aussi consumées. Elles étaient évaluées à $500,000 et assurées pour $16,000. La chapelle était assurée pour $14,000.

—On croit généralement à Ottawa que M. L. A. Olivier, avocat, sera nommé juge pour le comté de Prescott et Russell.

—Pendant l'année 1887, il est arrivé au Canada 141,162 émigrants contre 103,492 l'an dernier.

—Le dernier numéro de la *Gazette Officielle de Québec* contient une proclamation érigeant en municipalité de ville la municipalité du village de l'Assomption. La nouvelle ville conserve le nom de l'Assomption.

—Frank Fuller, ce misérable qui a assassiné Mgr l'archevêque Seghers, il y a environ un an sur les bords de la rivière Yukon, dans l'Alaska, vient de passer en jugement à Port Townsend (Territoire de Washington) et a été condamné à dix ans de travaux forcés et $1,000 piastres d'amende.

—La production annuelle du miel dans toute l'Amérique du Nord est de 100 millions de livres d'une valeur totale de $15,000,000. La production totale de la cire est d'environ 500 mille livres d'une valeur de $100,000. Il y a trente mille individus qui gardent des abeilles dans l'Amérique du Nord.

—La production totale du charbon de terre dans le monde entier est de 403,000,000 de tonnes par an; sur cette quantité les Etats-Unis produisent 106 millions de tonnes, l'Asie 6 millions, l'Afrique 200,000 et l'Europe 295 millions, soit 225 livres environ par tête de la population du globe.

—Le chemin de fer de Drummondville et Nicolet vient d'être ouvert. Il a un parcours de treize milles.

—Owen Connolly, ancien marchand à l'aise bien connu, de Charlottetown, est mort subitement dans son magasin la semaine dernière Il était à écrire un ordre pour un cadeau de Noël qu'il entendait faire à une pauvre femme de cette ville quand il tomba à la renverse dans sa chaise et expira.

M. Connelly était âgé de 60 ans, marié, mais n'ayant pas d'enfants. On évalue sa fortune à $800,000. Son testament, après avoir fait plusieurs autres dons, lègue le reste de sa fortune à l'éducation des enfants catholiques pauvres de l'Ile du Prince Edouard. Depuis deux ans, le défunt était président de la Banque des Marchands de l'Ile du Prince-Edouard.

—Le procès de Gaudy et Racette accusés du meurtre de McLeish a été remis au 6 février afin de permettre aux avocats de la défense de préparer leur plaidoyer.

Nouvelles Religieuses.

—Le Pape a décoré de l'ordre de la Grande Croix de Pie IX les envoyés spéciaux chargés de le féliciter sur son jubilé.

—Les dons de la France catholique au Souverain Pontife sont d'une richesse et d'un goût artistique au-dessus de toute description.

La ville de Paris offre pour sa part une superbe tiare, toute étincelante de pierres précieuses et un groupe de bronze qui représente Léon XIII recevant la tiare de la France agenouillée aux pieds de Sa Sainteté.

—Le pape, en recevant soixante délégués de l'ancienne armée pontificale commandée par le général Skanyer et le général Charette, exprima le chagrin d'être privé d'une armée papale; mais ce reget, dit-il, est adouci par l'espoir que dans un temps rapproché il sera capable d'avoir ses dévoués soldats autour de lui.

Sur acceptation de l'offrande des délégués, consistant en un encrier diamanté et une plume, le pape dit qu'il se servira de ces objets le jour où il signera un décret pour la réorganisation de l'armée pontificale.

—Le prochain consistoire aura lieu au Vatican au mois de mars, lorsque le Pape célèbrera l'anniversaire de son couronnement. Les archevêques de Paris et Cologne seront nommés cardinaux.

Il est probable que l'archevêché de Milwaukee sera divisé et que l'archevêque de Saint-Louis aura bientôt un coadjuteur.

PERSONNEL.

Mgr l'Archevêque était assez bien dimanche pour assister à la grand'-messe et recevoir ensuite. Une foule de personnes tant de Saint-Boniface que de Winnipeg se sont rendues au palais archiépiscopal pour présenter à Sa Grandeur leurs souhaits et leurs vœux de bonne année.

—

MM. Roger, Goûlet et N. Coté, qui composaient la commission des Métis, sont à Ottawa de retour du Nord-Ouest, où il ont été occupés tout l'été et l'automne pour régler les réclamations des Métis. Les travaux de la commission sont à peu près terminés. Les commissaires prépareront un rapport élaboré sur leurs travaux pour le gouvernement. La plupart des cas réglés sont ceux des Métis, qui avaient des traités avec les sauvages.

—

M. Jules Royal, du bureau des terres de la Couronne à Manitou, est venu passer le jour de l'an dans sa famille.

—

M. John A. Moore, marchand bien connu de Winnipeg, a été marié lundi à Melle McDonald du Portage du Rat.

—

M. Norquay, ex-premier ministre de Manitoba, a l'intention de se livrer à la profession d'avocat. Nul doute que ses talents oratoires et la grande expérience qu'il a acquise pendant ses quinze années de vie publique, le rendraient très fort au barreau.

—

M. Jean Mager, de cette ville, n'est pas bien depuis quelque temps.

—

M. E. Prieur souffre d'une forte indisposition depuis quelques jours.

M. J. B. Lauzon, de cette ville' partira pour Saint-Paul, Minn., dimanche; et sera absent pendant quelques jours.

—

Nous regrettons vivement d'apprendre que M. Jean-Baptiste Gauvreau, ci-devant de cette ville, et qui était actuellement à l'emploi du département des Travaux Publics à Ottawa, soit mort subitement hier, en sortant de la Banque de Montréal.

Nouvelles des Etats-Unis.

—L'immense pont mobile sur le canal et la rivière du Sault Sainte-Marie a été mis en position. L'ouvrage s'exécute parfaitement. La partie canadienne du Sault a contribué pour $20,000 de bonus au chemin de fer canadien du Pacifique, en considération du fait que la compagnie a choisi le centre de la ville pour les bâtiments de la voie ferrée.

—C'est un Irlandais catholique, M. O'Brien, qui vient d'être élu maire de Boston, la seconde ville des Etats-Unis.

—Le *New York Herald*, nous apprend que de 1871 à 1879, il y a eu vingt-neuf banques d'épargne qui ont failli dans le seul état de New-York, entraînant par là des pertes de plus de $15,000,000. L'on peut voir par là que nos voisins n'y vont pas de main morte dans l'accumulation des fortunes comme dans celle des ruines colossales.

Nouvelles d'Europe.

—Le duc de Spartz, fils aîné du roi et de la reine des Grecs, qui a fait ses études à Leipsig, doit visiter l'Angleterre à la fin de *mai* prochain, avec le but arrêter de se fiancer à l'une des plus jeunes filles du prince et de la princesse de Galles Le duc de Spartz est né en juillet 1868. Il est un des descendants de la grande famille de Fredensbury.

—Le gouvernement français a conféré la décoration de la Légion d'honneur au cardinal Rampolla, le secrétaire papal.

—Il est impossible à l'Allemagne de faire actuellement la guerre. Le travail de jour et de nuit dans les arsenaux n'a produit jusqu'à ce jour, chiffre officiel, que 150,000 fusils de petit calibre (imitation du fusil français Lebel.)

—Au cours de l'enquête du nouveau scandale des décorations, il a été déclaré que M. Wilson, gendre de l'ex président Grévy, n'était point légalement impliqué dans ces affaires. Quatre entremetteurs subiront leur procès pour complicité

—On dit que le prince Alexandre de Oldenburg, qui vient d'arriver de Saint-Petersbourg à Paris, est chargé d'une mission qui consiste à régler les détails d'une action commune de la Russie et de la France dans le cas d'une guerre.

—En réponse à une députation de légitimistes qui le visita dernièrement à Venise, Don Carlos publia un manifeste retentissant dans lequel il dit que placé à la tête des familles françaises et espagnoles de la maison royale des Bourbons, il n'abandonnera jamais cette position. Que l'on conserve intacts, dit-il, les principes qui seuls sauveront le peuple latin en restaurant ses traditions monarchiques et chrétiennes

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 13
Bœuf salé, "	0 10	à 0 12
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	5 00	à 7 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	2 50	à 3 00
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 15	à 0 10
Poulets vivants (par coup) lb	0 00	à 0 00
Poules " "	0 00	à 1 00
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	7 00	à 9 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 45	à 0 50
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	5 00	à 5 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

PEAUX.

Peaux vertes	5 00	à 7 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 15

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 60	à 0 65
Avoine, par minot	0 25	à 0 30
Orge "	0 35	à 0 40

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 50
" " XXXX	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 15	à 0 15
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

MARCHE DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 20
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	3 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 11
Dindes, par lb	0 00	à 0 15
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03½	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 07
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 10
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 07
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 05
Blé, le minot	0 53	à 0 59
Avoine, le minot	0 23	à 0 25
Orge, le minot	0 33	à 0 34

NOUVELLE SOCIETE! NOUVEAU MAGASIN! NOUVELLES MARCHANDISES!

IMPORTATION DIRECTE.

ASSORTIMENT COMPLET ET DES PLUS VARIES.

MM. TURNER & DESPARS ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de former une nouvelle société, et d'ajouter à leur Stock déjà considérable un assortiment des mieux choisis

D'EPICERIES ET PROVISIONS DE PREMIERE CLASSE.

Nos Epiceries venant d'être importées sont de qualité supérieure et seront vendues à des prix qui défient toute concurrence.

Nous offrons une valeur spéciale dans les THES, CAFÉS, FRUITS et CONSERVES en boites. Nos SAVONS manufacturés à Saint-Boniface, ne peuvent être surpassés.

FERRONNERIE, PEINTURE, Faience, Verrerie, Poeles de toutes sortes et Fournaises a Charbon,

Nous avons ajouté considérablement dans ces différentes lignes et pouvons remplir vos ordres sous le plus court délai.

☞Une remise libérale sera accordée aux Messieurs du Clergé, et comme nous avons de grandes facilités pour acheter toutes espèces de Marchandises au plus bas prix du marché, nous nous chargerons de toute commande qu'on voudra bien nous confier.

Marchandises livrées à domicile de 9 à 12 heures A.M. et 2 à 6 heures P.M. Nous paierons le plus haut prix pour les produits de la ferme.

Votre patronage est respectueusement sollicité,

TURNER & DESPARS,

Coin des Avenues Provencher et Taché, Saint-Boniface.

3m 27,10,87

Chronique Locale.

—Pendant la semaine dernière il est arrivé 88 émigrants.

—Perdue lundi dernier une robe grise pour voiture. Récompense libérale à qui la rapportera au propriétaire de l'écurie de louage de cette ville.

—Le conseil de la cité de Winnipeg a voté à M. Jones la somme de $1,200 en reconnaissance des services qu'il a rendu comme maire pendant l'année 1887.

—Pendant le mois de décembre les dépots à la Banque d'Epargne du bureau de Poste ont été de $25,-327.00 tandis que $24,069.86 en ont été retirées. Excédant des dépots $1,257.14.

—Les perceptions du revenu de l'intérieur pour le mois de décembre, à Winnipeg, ont été comme suit:

Spiritueux	11,520 86
Tabac	3,821 60
Malte	966 03
Cigares	216 45
Inspection du pétrole	18 00
Bière	4 40
Licences	20 00
Total	$16,567 34

—Etat montrant la valeur des marchandises exportées, importées et entrées pour la consommation avec les droits perçus pendant le mois de décembre dernier, comparé avec le même de 1886:

Description.	Valeur 1886.	Valeur 1887.
Exporté	$91,387 00	$65,874 00
Importé, imposable	95,141 00	72,014 00
Importé, gratis	23,695 00	43,523 00
Total importé	$118,836 00	$115,537 00
Entré pour consommation, imposable	$96,865 00	$76,471 00
Entré pour consommation, gratis	23,695 00	43,523 00
Total entré pour consommation	$120,560 00	$119,994 00
Droits perçus	30,470 86	22,107 05

—Le club de raquette *Le Voyageur* a eu sa sortie hebdomadaire hier soir, et se propose d'avoir une grande sortie la semaine prochaine Nous espérons que tous les membres se feront un devoir d'assister. Il y aura, paraît-il, un programme varié à remplir.

—Pour l'année 1887, nous trouvons dans les registres de la cathédrale de Saint-Boniface, les statistiques suivantes:

BAPTÊMES.	
Garçons	70
Filles	60
Adultes	8
Total	138
Mariages	15
SÉPULTURES.	
Audessous de 7 ans	66
De 7 à 20 ans	12
De 20 à 40 ans	10
De 40 à 60 ans	7
Audessus de 60 ans	10
Total	105

Ce nombre est formé par le décès de 84 habitants de la paroisse, 7 étrangers morts dans la paroisse et 14 étrangers morts hors de la paroisse dont 13 de la cité de Winnipeg.

NAISSANCE.

A Lorette, le 19 décembre, Madame Théophile Laplume, un fils.

DECES.

A Marquette, le 30 décembre dernier, à l'âge de 1 an, 11 mois et 8 jours, Joseph-Oswald-Roger, enfant de M. E. L. Fairbanks.

TROUVÉ.

Un cheval (pony) rouge, le bas de deux pattes blanches, l'une de devant et l'autre de derrière, une tache blanche dans le front et âgé d'environ trois ou quatre ans.

On peut le réclamer en s'adressant à

PHILIPPE FORTIER,
Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats,

Jolys, 27 Décembre 1887.
3ins.29.12.87.

Chronique de la Province.

Lorette.

2 Janvier.—Dans la pariosse de Lorette, pendant l'année 1887, il y eu 28 baptêmes 12 sépultures et 2 mariages.

Saint-Norbert.

2 Janvier—Comme il s'est glissé quelques erreurs dans notre compte-rendu des élections de la Société d'Agricuture de la Division Electorale de Cartier, nous corrigeons aujourd'hui:

Président—M, Thomas Gelley, M.P.P.;

1er Vice-Président—M. J. Charette;

2ème Vice-Président—M. Pierre Lachance;

Secrétaire-trésorier — M. Joseph Lemay;

Directeurs—Les officiers et MM. Téophile Jetté, Joseph Hamelin, J.Bte Lalonde, Arthur Champagne, Antoine Vermette et Alexandre Trottier.

Auditeurs—MM. Joseph Dubord et Joseph Lecomte.

M. le curé Ritchot fut élu patron de la société.

LE COMMISSIONNAIRE DE JÉSUS.

Un jour, une mère chrétienne racontait à son petit enfant les belles scènes que le Saint-Evangile nous rapporte de la vie du divin Sauveur. Tout attentif aux paroles de sa mère, le petit enfant s'écria: Comme j'aurais bien voulu vivre en ce temps là pour suivre le bon Jésus! Eh! qu'aurais-tu fait, lui dit sa mère, toi si petit? Ce que j'aurais fait, j'aurais fait ses commissions!

Cette parole d'un enfant est toute une leçon pour une multitude de chrétiens. Que de commissions Jésus aurait à nous confier si nous n'avions pas honte de nous faire les commissionnaires humbles et soumis du Bon Dieu! C'est justement parceque Jésus manque de ces enfants de bonne volonté qu'une multitude d'œuvres catholiques languissent et tombent quelquefois complètement. Il est souvent plus facile de contribuer à une bonne œuvre par ses deniers que par son trouble et ses labeurs.

On préfère donner vingt sous que de faire cent pas pour les collecter, ou encore que de s'humilier pour Jésus à faire une demande pour collecter une petite aumône. Pour ne citer qu'une œuvre par exemple, la Propagation de la Foi, cette œuvre si chère à l'Eglise, que de bien elle pourrait opérer si Jésus avait de bons commissionnaires pour collecter les aumônes, pour organiser les Diz., pour faire circuler les Annales dont les lettres sont si propres à réveiller le zèle pour le salut des âmes. On a déjà un grand mérite quand on paie fidèlement le denier hebdomadaire, mais quand à ce denier on ajoute le zèle pour le développement de l'œuvre, quand on consent par amour de Dieu, à se faire le commissionnaire de Jésus, on centuple alors son mérite.

Les plus humbles comme les plus pénibles fonctions au service de Dieu sont celles qui, un jour seront le plus récompensées.

—*Communiqué.*

A L'ENCLOS.

Une génisse rouge âgée de 1 an et demi, petites taches blanches dans les flancs et sur l'œil gauche et la queue coupée.

ALPHONSE CHAUVIN,
Gardien d'enclos.

Otterburne, 15 décembre 1887.
3ins.15.12.87.

UN GRAND BAZAR

AU PROFIT DE LA

Mission de St.-Eustache, Man.,

— SOUS LE —

PATRONAGE DES DAMES

DE CETTE PAROISSE

Aura lieu à Saint-Eustache, dans la nouvelle chapelle, les

7, 8 et 9 Fevrier 1888.

RAFRAICHISSEMENTS,

ENCAN,

RAFLE,

PÊCHE MIRACULEUSE,

LOTERIE,

ARTICLES DE GOUT ET DE FANTAISIE, ELECTIONS, Etc.,

Etc., Etc.

Tous sont invites a etre presents et encourager cette œuvre recommendable.

jno. 5.1.88

A L'ENCLOS DE SAINT-NORBERT.

Une vache caille âgé de sept ans environ, ayant la forme d'un X sur la hanche droite et l'oreille droite coupée.

FRANÇOIS GOSSELIN,
Gardien d'Enclos pour la
Municipalité de Cartier.

3ins.1.12.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 24 FÉVRIER prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er avril prochain.

RIVIÈRE CYPRÈS ET SAINT-ALPHONSE;

deux fois par semaine, distance calculée 8 milles.

ELPHINSTONE ET STATION DE STRATHCLAIR;

deux fois par semaine, distance calculée, 9½ milles.

SAINTE-AGATHE ET WINNIPEG;

deux fois par semaines, distance calculée, 25¼ milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux différents bureaux de poste sus-nommés et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 30 décembre 1887.
3ins.5.1.88.

IN POUND.

A brown cow, aged 4 years, white spot on forehead, left horn broken at about five inches from the head.

A red heifer, aged 4 or 5 months.

A deep brown heifer, one year old.

J. B. JOYAL,
Pound-keeper for the town of
St. Boniface.

St. Boniface, 15th December 1887.
3ins.15.12.87.

A L'ENCLOS.

Une vache brune, âgée de 4 ans, tache blanche dans le front, corne gauche cassée à cinq pouces de la tête.

Une génisse rouge agée de 4 à cinq mois.

Une génisse rouge foncé âgée d'un an.

J. B. JOYAL,
Gardien d'enclos de la ville de
Saint-Boniface.

Saint-Boniface, 15 décembre 1887.
Ins.15.12.87.



PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—NW¼ and W½ of NE¼ of Section 33, Township 12, Range 2 West; NE¼ and N½ of SE¼ of Sec. 7, Tp. 10, Range 2 West; SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 31, Tp. 12, Range 2 West; NW¼ of Sec. 13 and S½ of SW¼ of Sec. 24, Tp. 12, Range one, West of the principal meridian in Manitoba, all in the Municipality of St. François-Xavier; and the SW¼ and S½ of of the NW¼ of Sec. 2, Tp. 8, Range 4 East, in the Municipality of Taché; and the SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 30, Tp. 9, Range 6 East, in the Municipality of Ste. Anne, all in the Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 17th day of January next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to Agnes Maule Machar, of Kingston, Ontario, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 9th Dec. A.D. 1887.

L. W. COUTLEE,
3ins. 22.12.87 Registrar General.

PATENTS

MUNN & CO., of the SCIENTIFIC AMERICAN, continue to act as Solicitors for Patents, Caveats, Trade Marks, Copyrights, for the United States, Canada, England, France, Germany, etc. Hand Book about Patents sent free. Thirty-seven years' experience.

Patents obtained through MUNN & CO. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, the largest, best, and most widely circulated scientific paper. $3.20 a year. Weekly. Splendid engravings and interesting information. Specimen copy of the Scientific American sent free. Address MUNN & CO., SCIENTIFIC AMERICAN Office, 261 Broadway, New York.

A L'ENCLOS.

Un bœuf rouge âgé de 4 ans, l'oreille droite coupée.

Une génisse rouge âgé de 1 an, l'œil droit crevé et l'oreille droite percée.

Une génisse brune âgée d'un an, le bout de la queue blanc.

Un taureau d'un an, caille, le front blanc.

J. B. JOYAL,
3ins, 8, 12, 87. Gardien d'Enclos.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

—o:o: ∞ :o:o—

Vente sans Reserve.

—o:o: ∞ :o:o—

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

Marchandises Seches, - Hardes-Faites, - Fourrures, Chaussures, Etc., Etc.

DEVRA ETRE ECOULE AVANT LE 1er FEVRIER.

Profitez de cette Grande Vente a bon Marche pour faire vos achats pour les Fetes.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX.

VERGE & D'AUTEUIL.

St. Boniface, 15 Décembre 1887.

AGRICULTURE.

ALIMENTATION DU BÉTAIL.

Un célèbre agronome, Mathieu de Dombasle, dit qu'il faut que chaque animal mange promptement et sans s'arrêter la quantité de foin, de paille ou de racines qu'on a mises dans le râtelier ou la mangeoire, si on veut qu'il profite de tout. Eh bien, il est évident que si nous diminuons la ténacité des fourrages, si nous en augmentons la saveur, si, en un mot, nous le rendons plus agréable aux animaux, nous arriverons à le faire consommer plus rapidement et par conséquent à demander moins de travail aux forces digestives et à donner plus de repos à l'animal, qui engraisse ainsi plus facilement.

Si nous donnons plus de saveur aux aliments, nous engageons les animaux à en manger davantage, par conséquent nous augmentons la ration de production, et nous obtenons ainsi, dans un temps donné, plus de lait, de beurre, de viande, de suif, tous produits qui sont toujours proportionnels à la quantité de nourriture qui excède la proportion nécessaire pour entretenir la vie des animaux.

Dans la détermination des rations, on doit prendre en considération les propriétés des aliments, telle que leur valeur nutritive, leur saveur, leur digestibilité, afin de former une nourriture convenable, appropriée à la destination des animaux.

D'une manière générale, nous dirons qu'on doit distribuer les plus mauvais fourrages d'abord, et faire finir les repas avec des substances les plus appétissantes et les plus substantielles. Ces précautions ne seraient pas à prendre si l'on hachait les fourrages que l'on mélangerait aux autres aliments, parceque les bestiaux seraient obligés, de cette façon, de tout consommer en même temps. Cette manière de préparer les aliments donne le moyen de profiter des substances que les animaux refuseraient autrement

Le mode de distribution des aliments aux animaux doit varier selon le but qu'on se propose d'atteindre. Si l'on engraisse un animal et que l'on veuille produire de grands effets avec une quantité donnée d'aliments, sans tenir à des formes particulières, on doit réserver les grains, les sons, pour terminer les repas. Les friandises données à propos aux animaux déjà repus de fourrages médiocres, peuvent produire les plus grands bénéfices.

Si l'on tient à améliorer le bétail, c'est-à-dire à produire de belles formes, il faut d'abord administrer les substances d'une mastication facile, comme les farines, les céréales concassées, le son ; on donne ensuite le fourrage médiocre afin que les animaux ne mangent que la quantité qui leur est nécessaire et qu'ils n'acquièrent pas un abdomène trop volumineux.

Pour les bêtes de travail, les rations doivent être composées d'aliments faciles à prendre, car il faut que le cheval et le bœuf puissent manger à leur aise, même se reposer et digérer, au moins en partie, entre les heures de travail. On donnera d'abord la paille et le foin aux bêtes qui ont des travaux pénibles à faire, surtout aux bœufs qu'on ne craint pas de rendre trop lourds, aux jeunes chevaux, à ceux qui font de pénibles services. L'avoine doit être distribuée avant que l'estomac soit plein de produits médiocres, pour éviter les surcharges de vicère, les indigestions, le vertige.

On doit réserver les fourrages durs d'une difficile mastication et d'une pénible digestion, aux animaux forts et robustes ; on les distribuera avec précaution, en petites quantités, après les avoir fait arroser avec de l'eau salée, ou de l'eau qui a servi à la cuisson des tubercules ; on les mélangera avec des racines cuites, car, données sans précaution, ils occasionneront des gastrides, des maladies cutanées, la jaunisse.

Les fourrages lavés par les pluies pendant la fenaison, donnés aux animaux, outre qu'ils déterminent les mêmes maladies, altèrent encore la constitution des animaux, produisent des faiblesses, des altérations organiques du foie et quelquefois de l'économie tout entière.

Le foin vaseux, poudreux, vieux, occasionne les mêmes maladies ; en outre, par la poussière qu'il renferme, il produit des coliques, des calculs intestinaux, la pousse et l'usure prématurées des dents. On ne doit point le distribuer aux animaux s'il est fort altéré. Dans tous les cas, avant de l'administrer, il faut le secouer, le battre à l'air, le laver et ne le faire entrer que pour une petite partie dans la nourriture des animaux.

Les foins rouillés, moisis et en quelque sorte pourris, sont les plus nuisibles ; ils occasionnent des entérites, des coliques mortelles, altèrent les humeurs, produisent des fièvres, putrides, la morve, etc.

Comme on le voit, il faut administrer tous ces fourrages avec les plus grandes précautions, et les arroser avec de l'eau salée, qu'ils soient hachés ou ne le soient pas. Cette pratique ne fera assurément pas développer dans les fourrages des principes qui n'y existaient pas tout d'abord ; mais, par l'action que le sel exerce sur les tissus et les organes de l'économies, il rendra les animaux plus réfractaires aux causes de maladies, corrigera les altérations des fourrages moisis, poudreux, donnera une saveur agréable aux fourrages lavés, fades, augmentera les forces digestives, qu'il rendra capables de digérer les substances qui, sans l'action du sel, fermenteraient dans l'estomac et diminueraient les maladies que nous venons d'énumérer.

Gazette des Campagnes.

CHEVAUX RÉTIFS.

Il y a plusieurs manières de dompter les chevaux rétifs.

1o. Par le frôlement des doigts sur la nuque. On pratique ce frôlement pendant dix ou quinze minutes ; on recommence l'opération deux ou trois fois par jour et le cheval attelé ou monté devient bientôt doux comme un mouton.

2o. Par les vapeurs d'amoniaque. On en fait aspirer une légère dose à l'animal et on lui en verse quelques gouttes sur le sommet de la tête.

3o. Par l'odeur de la châtaigne. On gratte fortement sur un cheval quelconque la corne qui se trouve à la hauteur du genou et qu'on appelle châtaigne ; on recueille la poussière produite et on la donne à sentir à l'animal à dompter : il l'aspire avec satisfaction ; on le caresse, puis on recommence, et ainsi de suite. Au bout de trois quarts d'heure, le cheval est parfaitement dompté. Le secret de ce procédé a été divulgué il y a soixante ans, pour la somme de $4,000, par un métis espagnol qui le pratiquait dans l'île de Cuba.

4o. Par l'insufflation des narines : cette méthode consiste tout simplement à saisir le moment propice et à souffler dans les naseaux de l'animal en lui posant la main sur les yeux. Il devient doux et vous suit à l'instant.

La science populaire illustrée

AVANTAGE DE BIEN TRAIRE LES VACHES.

M. Faucher de Saint-Maurice, député à l'Assemblée Législative de Québec et président de la Presse associée de Québec, vient de communiquer ce qui suit à *La Gazette des Campagnes :*

Mon cher collègue et ami,

Un de nos amis de France, ancien militaire et agronome distingué, m'envoie le renseignement suivant, que je crois utile aux lecteurs de la *Gazette des Campagnes :*

" Un cultivateur a fait dernièrement des expériences très suivies, d'où il résulte que le lait dernier tiré est dix fois plus crémeux et plus riche en beurre que celui du commencement. Il s'ensuit que si, après avoir tiré huit ou dix livres de lait d'une vache, on s'arrête en laissant un onzième litre dans le pis, on perdra presque la moitié de la crème qu'on aurait pu recueillir. Il est facile de s'assurer de la véracité des résultats obtenus par ce cultivateur. Il suffit de distribuer le lait, à mesure qu'on le tire, dans sept ou huit tasses d'égale grandeur, de traire jusqu'à la dernière goutte, et on pourra constater de cette façon si, en effet, la quantité de crème que contiendra chaque tasse augmente en allant de la première à la dernière. Les expériences faites démontrent aussi que le lait gagne à la fois en qualité autant qu'en quantité. Celui de la première tasse est d'un blanc bleuâtre et comme s'il était mêlé d'eau, tandis que le lait de la fin est onctueux, épais et d'une coloration jaunâtre ; il suit de là, que les filles de ferme qui n'ont pas soin de traire leurs vaches jusqu'à la dernière goutte, diminuent assez notablement la qualité et la quantité de la crème et du beurre."

NOTICE.

" THE REAL PROPERTY ACT, 1885."

In the matter of all and singular those certain parcels or tracts of land and premises situate, lying and being in the County of Marquette, and being composed of the inner and outer two miles of lot No. 214, Parish of St. François-Xavier, according to the Dominion Government Survey thereof.

A certificate of title to the above mentioned lands will be issued to Frank Storer Brown, of the City of Winnipeg, in the County of Selkirk, Province of Manitoba, accountant, on or after the seventeenth day of January next (1888), if found entitled thereto, unless in the meantime a valid objection thereto be made to the undersigned in writing, by some person claiming an estate or interest in said lands or some part thereof.

Land Titles Office, Winnipeg, 19th December A.D. 1887.

(Sgd.) L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.29.12.87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature provinciale, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *Manitoba Central Railway Company,* donnant le pouvoir de construire un chemin de fer de la cité de Winnipeg à un point sur la frontière internationale, et à partir de la dite cité de Winnipeg à l'est et à l'ouest jusqu'aux frontières est et ouest de la province de Manitoba.

J. B. McARTHUR,
Solliciteurs des requérants,
Winnipeg, 1 décembre 1887,
4ins. 8.12.87.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Règlements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1887," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, pour l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social : ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exigent la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés ; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux, l'un publié en anglais et l'autre en français, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et le requérant devra, sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba,* remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages, et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, (et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page), entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

55. Avant d'adresser à la chambre une pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage de radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
jno 15.12.87 Législative de Manitoba.



AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir : A Manitou le 10 janvier 1888 ; à Winnipeg le 17 janvier 1888 ; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888 ; à Brandon, le 31 janvier 1888 ; à Minnedosa, le 7 fevrier 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris dans la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *bonâ fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'intérieur, à Ottawa ; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'intérieur,
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisée de cette annonce. 5ins 15.12.87.

PUBLIC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz :—SE¼ and S½ of the NE¼ of Section 10, Township 12, Range one West ; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 12, Tp. 8, Range 1 West ; NW¼ and N½ of SW¼ of Sec. 32, Tp. 9, Range 2 West ; SE¼ and S½, NE¼ of Sec. 25, Tp. 12, Range 2 West, and the SE¼ and S½ of NE¼ of Sec. 27, Tp. 10, Range 2 West, all in the Municipality of St. François-Xavier, in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 17th day of January nex , (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to James Richardson, of Kingston, Ontario, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 9th Dec. A.D. 1887.

L. W. COUTLEE,
3ins. 22.12.87 Registrar General.